

## RÉSIDENCE DE TOURISME

1

**Contrat type de location faisant référence aux règlements municipaux et aux amendes minimales qui pourraient être données en cas d'infraction.**

Ce contrat doit minimalement contenir les éléments suivants :

- l'identification du propriétaire ou personne responsable de l'activité d'exploitation ainsi que ses coordonnées;
- l'identification du locateur assumant la location ainsi que ses coordonnées ;
- la description de la propriété en location :
  - l'adresse de la résidence ;
  - la capacité maximale d'accueil (deux personnes à l'exception des enfants âgés de moins de douze ans) et le nombre de chambre(s) ;
  - l'aire de stationnement et le nombre de véhicule(s) autorisé(s) ;
  - la politique d'annulation et remboursement ;
  - le tarif et les modalités de paiement ;
- les règles, dont les règlements d'urbanisme, devant être respectées par le(s) locateur(s).

La CITQ a produit un modèle de contrat de location. Celui-ci peut servir d'inspiration pour le(s) demandeur(s). De plus, le Service de l'urbanisme et de l'environnement a produit des sommaires présentant les dispositions réglementaires à respecter (voir fiche#3). Il est recommandé d'en faire mention et de les annexer à même ledit contrat de location.

2

**Si applicable, une liste des embarcations nautiques mises à la disposition de la clientèle.**

Seules les embarcations fournies par le(s) propriétaire(s) sont autorisées en vertu de la réglementation. Par conséquent, le cas échéant, il est important de transmettre les informations au Service de l'urbanisme et de l'environnement.